

# RÈGLEMENT DU CONCOURS D’AFFICHES « SEMAINE DE LA PERSEVERANCE SCOLAIRE 2022 » - 2<sup>ème</sup> édition

## Article 1 Présentation

---

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

### 1.1 Cadre règlementaire

Ce concours est une initiative du Rectorat de l'académie de Créteil, Service Académique Information et Orientation (SAIO), pôle « Persévérance et Lutte contre le décrochage scolaire »

Il s'inscrit dans le cadre de la 8e semaine de la Persévérance scolaire dont la thématique fait écho au projet académique 2020-2024 : « Autonomie et Mobilité ».

Ce concours, à destination des établissements scolaires, vise à susciter des temps de réflexion et de débat avec les élèves autour des thématiques à l'honneur cette année, et plus largement autour de la persévérance scolaire.

### 1.2 Objectifs

#### Objectifs généraux :

- Donner la parole aux élèves en les rendant acteurs de la prévention du décrochage scolaire
- Inciter à la mise en place de projets dans les établissements scolaires

#### Objectifs pédagogiques :

- Amener les élèves à une compréhension et à une réflexion sur les notions d'autonomie, de mobilité et de persévérance
- Favoriser la créativité et le travail collaboratif

## Article 2 Modalités de participation

---

### 2.1 Candidatures

Le prix est ouvert aux élèves des établissements publics et privés sous contrat de l'académie de Créteil :

- Collèges
- Lycées d'enseignement général et technologique
- Lycées professionnels

### 2.2 Livrable attendu

Une **création originale** sous la forme d'une **AFFICHE** illustrant les notions de persévérance scolaire, de mobilité et d'autonomie, dans toutes leurs dimensions.

Les projets doivent être le produit d'un **travail collectif**. Chaque établissement peut présenter plusieurs projets.

#### Format de l'affiche :

- Dimensions : 270x350 mm (obligatoirement ou proportionnelle)
- Elle doit comporter obligatoirement le titre « Persévérance scolaire ».
- Elle peut inclure un élément de texte, de type slogan qui doit être lisible à une distance de 2 à 3 mètres.
- Toutes les techniques de dessins, photos, collages... sont acceptées.

## 2.3 Composition des dossiers de participation

**Les participants doivent adresser leur production au plus tard le 19 mai 2022 à 23h59 :**

**Par voie numérique via le formulaire en ligne prévu à cet effet ([cliquez ici](#))**

Ce formulaire permettra :

- D'expliciter la démarche de votre projet (public visé, organisation, objectifs pédagogiques)
- De déposer votre affiche (au format pdf, avec un poids maximal ne dépassant pas de 2 Mo)

Remarque : Le fichier devra être intitulé : Nom de l'établissement + ville + « AFFICHE » + numéro si plusieurs affiches émanant d'un même établissement (ex : PabloPicassoFontenayAFFICHE1)

Important : Les établissements scolaires dont l'envoi n'est pas conforme à la description ci-dessus peuvent voir leur participation refusée par les organisateurs académiques du prix.

## 2.4 Jury et prix

Un jury académique présidé par M. Le Recteur, des représentants du Rectorat et des DSDEN décernera trois prix :

- 1<sup>er</sup> prix
- 2<sup>e</sup> prix
- Prix « coup de cœur » du Jury

Un intérêt particulier sera accordé, à la créativité et à l'originalité des œuvres en lien avec les thématiques du concours.

## Article 3 Valorisation

---

L'ensemble des productions respectant les critères énoncés dans ce règlement seront publiées sur la page de la semaine de la persévérance 2022 sur le site du [SAIO](#) .

Elles pourront également être publiées sur les différents réseaux sociaux de l'académie de Créteil.

**En outre, les productions gagnantes pourront être utilisées (intégralement ou en partie) comme outils de communication pour la semaine de la persévérance 2023.**